



académie
Montpellier
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Pyrénées-Orientales
éducation
nationale

Perpignan, le 27 septembre 2016

Le directeur académique des services
de l'éducation nationale
Directeur des services départementaux de
l'éducation nationale des Pyrénées-Orientales

à

Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement
Mesdames et messieurs les directeurs d'école

S/c de Mesdames et messieurs les I.E.N.

Copie adressée à mesdames les conseillères
techniques

Service de la Vie des
Elèves

Affaire suivie par
Olivier ADROGUER

Téléphone 04 68 66 28 24
Courriel ce.dsden66sve@ac-montpellier.fr

Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
des Pyrénées-Orientales
45 avenue Jean Giraudoux
BP 1080
66103 Perpignan Cedex

**Objet : procédures de signalement ou de recueil d'information
préoccupante d'enfance en danger**

L'enjeu social essentiel que constitue la protection des mineurs conduit l'éducation nationale à occuper une place cruciale dans les dispositifs de signalement et de recueil d'information préoccupante.

La loi du 5 mars 2007 complétée par la loi du 14 mars 2016 fournit les leviers d'actions efficaces menées par les professionnels de l'éducation nationale (enseignants, assistants sociaux, infirmiers, médecins...).

Pour mémoire, on entend par **information préoccupante** (I.P.) tout élément d'information, y compris médical, susceptible de laisser craindre qu'un enfant se trouve en situation de danger ou de risque de danger et puisse avoir besoin d'aide et qui doit faire l'objet d'une transmission à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (C.R.I.P.) pour évaluation et suite à donner.

Le **signalement** est un terme réservé à la saisine du Procureur de la République. Il s'agit d'un acte professionnel écrit présentant après analyse ou évaluation, la situation d'un enfant en danger qui nécessite une protection judiciaire.

L'enfant en risque est un mineur qui connaît des conditions d'existence susceptibles de mettre en danger sa santé, sa sécurité, sa moralité, son entretien, son éducation mais qui n'est pas pour autant maltraité.

L'enfant maltraité est un mineur victime de violences physiques, d'abus sexuels, de cruauté mentale, de négligences lourdes ayant des conséquences graves sur son développement physique et psychologique.

Je vous communique ci-dessous la procédure que je vous demande d'appliquer.

Les I.P. et les signalements pourront ainsi être rédigés, selon les cas, soit par un professionnel social et de santé, soit par un personnel de la

communauté éducative (proviseur, principal, directeur, C.P.E., professeurs,...).

Les professionnels santé sociaux présents sur vos établissements constituent des personnels ressources auprès desquels aide et conseil pourront être sollicités.

La transmission de ces documents sera réalisée ainsi :

➤ **Pour attribution :**

- Les **Informations Préoccupantes (I.P.) à la C.R.I.P. :**

Courriel : crip66@cd66.fr

Téléphone : 04 68 85 87 06 ou 04 68 85 86 37

- **Les signalements (en cas d'urgence absolue) à monsieur le Substitut du Procureur de la République chargé des mineurs**

Télécopie : 04 30 19 62 18 avec copie à la C.R.I.P.

➤ **En copie :**

- **Les I.P. et les signalements** effectués par les **personnels sociaux et de santé** devront être adressés en copie à la **conseillère technique** à laquelle ils sont rattachés accompagnés de la fiche de renseignement.
- **Les I.P. et les signalements** réalisés par les **autres personnels** de l'éducation nationale dans les écoles, collèges, lycées et E.R.E.A. (en dehors des assistants sociaux, infirmiers et médecins) seront adressés en copie au **Service de la Vie des Elèves (S.V.E.)** à l'adresse suivante : ce.dsden66sve@ac-montpellier.fr accompagnés de la fiche de renseignement. Le S.V.E. informera la conseillère technique concernée.

Les modèles de documents à renseigner pour le 1^{er} et le 2nd degré ainsi que la fiche de renseignement susmentionnée sont joints à la présente circulaire.

Vous trouverez ci-dessous les contacts qui vous seront nécessaires pour solliciter conseil et expertise technique :

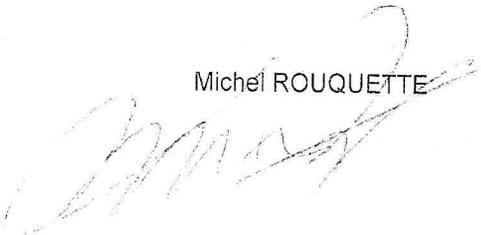
Sylvie LORCET, conseillère technique assistante sociale
Téléphone : **04 68 66 28 37** – 06 11 29 01 86
Courriel : sylvie.lorcet@ac-montpellier.fr

Anne MAURAS, conseillère technique médecin
Téléphone : **04 68 66 28 36** – 06 11 29 02 06
Courriel : anne.mauras@ac-montpellier.fr

Céline CUCURULLO, conseillère technique infirmière
Téléphone : **04 68 66 28 38** - 06 11 29 01 79
Courriel : celine.cucurullo@ac-montpellier.fr

Je vous remercie par avance pour votre implication constante auprès de nos élèves.

Michel ROUQUETTE



LES ELEMENTS DE L'ÉCRIT DANS UNE I.P.:

IL FAUT ECRIRE DES FAITS OBJECTIFS OU CITER DES DIRES

- ▣ Description chronologique des faits qui amènent la rédaction du document de saisine.

- ▣ Citation entre guillemets des dires du jeune ou de toute personne ayant donné les informations sur les faits.

- ▣ Indiquer les autres éléments objectifs pouvant amener une compréhension de la situation.

- ▣ En cas de mauvais traitements physiques le certificat médical est recommandé (médecin et infirmier scolaires)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS à joindre à tout envoi d'IP ou de Signalement au S.V.E. ou aux conseillères techniques

Date :

I.P.

SIGNALEMENT

NOM, Prénom élève :

Date de naissance :

Sexe : Fille Garçon

Qualité :

Externe D.P. Interne

PARQUET

C.R.I.P.

Etablissement :

Maternelle	<input type="checkbox"/>	L.P.	<input type="checkbox"/>
Elémentaire	<input type="checkbox"/>	E.R.E.A./L.E.A	<input type="checkbox"/>
Collège	<input type="checkbox"/>	L.E.G.T.	<input type="checkbox"/>

Lieu de vie :

Père/Mère	<input type="checkbox"/>	Elève seul	<input type="checkbox"/>
Parent seul	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>
Famille recomposée	<input type="checkbox"/>		

Zone d'établissement :

REP

REP +

ZONE URBAINE (uniquement COLLEGES + LYCEES + LP + EREA + ECOLES de : Perpignan, Prades et Céret, Hors REP et REP +)

ZONE RURALE

(Etablissements hors REP – REP+ et hors ZONE URBAINE)

Motif :

Absentéisme	<input type="checkbox"/>	Négligences lourdes	<input type="checkbox"/>
Violences physiques	<input type="checkbox"/>	Conditions d'éducation développement	<input type="checkbox"/>
Violences psychologiques	<input type="checkbox"/>	Comportement compromettant la santé	<input type="checkbox"/>
Violences sexuelles	<input type="checkbox"/>	Comportement compromettant la sécurité	<input type="checkbox"/>
		Comportement compromettant la moralité	<input type="checkbox"/>

Lieu - Origine :

Intra-familial	<input type="checkbox"/>	Institutionnel : (à préciser)	<input type="checkbox"/>
Extra-familial	<input type="checkbox"/>		

Origine de la transmission :

Social	<input type="checkbox"/>	Autres personnes	<input type="checkbox"/>
Santé Médical	<input type="checkbox"/>		
Santé Infirmier	<input type="checkbox"/>		

2nd DEGRE

RECUEIL INFORMATION PRÉOCCUPANTE * SIGNALEMENT *

*Cocher la case correspondante

ETABLISSEMENT :

Adresse :

Téléphone :

- L'information aux familles de cet écrit est obligatoire sauf s'il s'agit d'un abus sexuel.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉLÈVE :

Sexe : F M

Externe : D.P. : Interne :

NOM

PRENOM : **Classe** :

Né(e) le : **à** :

Domicile :

Téléphone :

PERE :

Nom : Prénom :

Né le : à :

Profession :

Adresse :

Téléphone :

MERE :

Nom : Prénom :

Née le : à :

Descriptif des faits et informations complémentaires pouvant être utiles à l'évaluation de cette situation :

Fait à

Le

Signature :

Fiche remplie par :

NOM : PRENOM :

QUALITE :